



Ministre du culte

Famille : SOCIAL, EDUCATIF, PSYCHOLOGIE ET CULTUREL
Sous-famille : Socioculturel, loisirs et culturel
Code métier : 10L20

▶ Information générale

Définition :

Apporter un soutien matériel et répondre aux besoins spirituels de personnes, et en particulier des résidents et patients accueillis au sein de l'établissement.

Définir, organiser et animer des événements religieux dans l'établissement.

Accompagner individuellement les personnes, à partir de leur demande, dans le cadre de son domaine de compétence.

Ce métier peut être pratiqué par un clerc ou laïc de n'importe quelle religion mandatée.

Autres appellations :

Aumônier(e)

Spécificités :

En fonction de la nature des cultes

Prérequis réglementaires pour exercer le métier :

Agrément de l'autorité reconnue de la religion concernée

▶ Activités

- Définition et mise en oeuvre de la politique spécifique à son domaine d'activité
- Formation professionnelle de personnes (agents, stagiaires, bénévoles, etc.)
- Gestion d'équipes de bénévoles
- Identification, recensement des besoins et des attentes spirituelles des patients, spécifiques à son domaine
- Information des équipes soignantes aux rites et cultes spécifiques
- Information et conseil à des tiers (agents, patients, familles, etc.) dans son domaine d'activité
- Information et conseil auprès des personnels / utilisateurs / usagers, relatif au domaine d'activité
- Organisation, animation et suivi d'activités spécifiques au domaine d'activité
- Tenue d'entretiens avec des personnes (patients, familles,...)

▶ Savoir-Faire

- Adapter son comportement, sa pratique professionnelle à des situations critiques / particulières, dans son domaine de compétence
- Argumenter avec des interlocuteurs
- Conduire un entretien d'aide
- Créer et développer une relation de confiance et d'aide avec le patient et/ou la personne accueillie et / ou son entourage
- Gérer ses émotions, son stress
- Identifier les informations communicables à autrui en respectant le secret professionnel
- S'exprimer en face -à- face auprès d'une ou plusieurs personnes
- S'exprimer en public



- Travailler en équipe pluridisciplinaire / en réseau

► Connaissances requises

Description	Niveau de connaissance
Communication et relation d'aide	Connaissances opérationnelles
Éthique et déontologie professionnelles	Connaissances opérationnelles
Psychologie générale	Connaissances opérationnelles
Sciences sociales	Connaissances opérationnelles
Soins funéraires	Connaissances opérationnelles
Textes fondateurs et traditions religieuses	Connaissances approfondies
Théologie	Connaissances approfondies
Vocabulaire médical	Connaissances générales

Connaissances opérationnelles :

Connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un / deux ans.

Connaissances approfondies :

Connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de 2 à 4/ 5 ans.

Connaissances générales :

Connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales. Connaissances des notions de base, des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition courte de quelques semaines maximum.

► Informations complémentaires

Relations professionnelles les plus fréquentes :

- Patients, familles et personne de confiance en réponse à leurs demandes, en fonction des événements...
- Equipes de soins pluridisciplinaires médicales et non médicales
- Assistentes sociales
- Associations de bénévoles pour l'organisation de leur intervention au sein de l'établissement
- Rattachement à l'autorité religieuse et à la direction de l'établissement

Correspondances statutaires éventuelles :

- Contractuel